

Synthèse

Égalité des chances

*Vers un système éducatif plus vertueux pour renforcer l'égalité des chances
des plus modestes*

Introduction

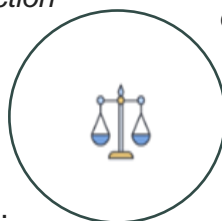


Le sujet est vaste, tant les causes de l'inégalité des chances sont multiples et croisées. Dans cet avis, l'égalité des chances est entendue comme « *la lutte contre les inégalités à la fois sociales et territoriales qui altèrent les chances des personnes en situation de pauvreté de sortir de cette situation, les assignant à la pauvreté et à une reproduction générationnelle* ».

Le groupe de travail a fait le choix de se concentrer sur **l'enjeu des apprentissages et de l'éducation des enfants et des jeunes dans le cadre du milieu scolaire**.

Les recommandations ciblent les inégalités constatées dès le premier âge et tout au long de la scolarité, en matière d'acquisition des apprentissages, d'accès aux soins ou dans le suivi du parcours de santé des enfants et des jeunes. La question du handicap, bien qu'importante, n'a pas pu faire l'objet de séances dédiées.

Toutefois il est apparu incontournable de rappeler que le contexte familial et social dans lequel vit l'enfant est essentiel. Il est donc important d'assurer aux parents des conditions de vie dignes, grâce à un emploi de qualité, un logement adéquat,



un accès aux soins et à l'ensemble des droits, afin qu'ils puissent assumer pleinement leur rôle éducatif. Le groupe de travail a aussi relevé l'impact des inégalités territoriales et du numérique. Cette situation a pris une dimension supplémentaire lors de la crise sanitaire.

Les membres du groupe de travail ont auditionné, des personnes qualifiées en matière d'éducation, d'élus, de représentants de parents d'élèves, et de professionnels de la santé.

Les personnes du collège des personnes en situation de précarité, dit « 5ème collège » du CNLE ont pris toute leur part à l'élaboration et la rédaction de cet avis, qui traite de la mise en œuvre des mesures inscrites dans la stratégie de lutte contre la pauvreté et fait référence à des travaux qui gardent toute leur pertinence, comme le rapport "Grande pauvreté et réussite scolaire"¹ de l'Inspection générale de l'éducation nationale de mai 2015, le rapport du CESE "Pour une école de la réussite pour tous" ou encore celui du HCFEA¹ de 2021 et dont on peut regretter le peu d'échos rencontrés auprès des décideurs.

Cet avis a donc pour objet d'alerter le Gouvernement et les responsables publics sur les points qui contribuent à l'égalité des chances. Il invite via **24 recommandations** à aller plus loin dans la mise en œuvre des politiques publiques dès le plus jeune âge afin de réduire ces inégalités, et leur reproduction.

¹ HCFEA : Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

Sommaire

- 03 Améliorer les conditions de vie des familles pour la réussite de leurs enfants

- 03 Assurer les conditions de la réussite scolaire pour tous dès le plus jeune âge

- 04 Garantir la continuité éducative et la construction d'un avenir choisi pour chaque jeune

- 05 Assurer une égalité éducative sur tout le territoire

- 07 Conclusion

- 08 Liste des recommandations

Améliorer les conditions de vie des familles pour la réussite de leurs enfants

Rappeler combien les conditions de vie des familles sont déterminantes, s'est imposé comme une évidence au groupe de travail tant elles impactent les conditions de réussite des enfants. Elles concernent le logement, le revenu disponible, l'accès aux soins et à une alimentation de qualité, mais aussi les loisirs et la culture.

“Déficit de concentration, difficultés dans l'apprentissage de la lecture et la réalisation des devoirs, capacité de mémorisation limitée et absentéisme sont autant d'effets négatifs induits par le surpeuplement et l'exposition au bruit qui risquent de compromettre la réussite scolaire des enfants qui y sont confrontés.”

Le groupe de travail ne s'est pas attardé sur le sujet du logement puisqu'un autre groupe du CNLE y a travaillé, et il souscrit aux propositions faites.



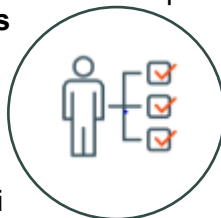
Tout ce qui peut faciliter l'accès à l'emploi des parents, et donc à un revenu stable et digne, tels que les modes de garde mais aussi des horaires compatibles avec les contraintes familiales sont déterminants. Toutefois le CNLE a aussi rappelé la nécessité d'assurer un revenu minimum digne et le respect des droits de chacun à recevoir les prestations qui lui sont dues.

Aujourd'hui le taux de non recours reste élevé, notamment dû à la complexité administrative et aux difficultés liées au tout numérique.

D'autres facteurs importants entrent en compte, comme l'accès à la culture, aux loisirs et aux vacances. Un quart des enfants ne partent pas en vacances.

Assurer les conditions de la réussite scolaire pour tous dès le plus jeune âge

La question de la prise en compte des difficultés et des troubles lors de l'apprentissage a fait l'objet de nombreuses discussions. **Tous les enfants issus de familles en précarité n'ont pas de difficultés ou ne présentent pas de troubles de l'apprentissage et ils apparaissent aussi dans d'autres familles, toutefois les conditions de vie sont un facteur aggravant² et rendent plus difficiles l'accès au diagnostic, à la prise en charge, au suivi comme ont pu en témoigner les personnes du 5^{ème} collège.**



des besoins, ni adaptées. Cette situation a surtout des conséquences sur les résultats scolaires des enfants issus de milieux défavorisés, qui chutent. La formation des enseignants à ces difficultés complexes et leur prise en charge par une meilleure information et un accompagnement des parents sont préconisées en réponse à ces difficultés.

“Pour constituer le dossier, il faut des bilans des différents professionnels qui sont longs à obtenir.” S, maman d'une fille de 12 ans dyslexique

Les conditions de vie sont un facteur aggravant, dans les difficultés et troubles d'apprentissage.

Ces difficultés et ces troubles ne sont pas toujours faciles à repérer. Or, plus on traite tôt les difficultés, plus on évite que la situation de l'enfant ne s'aggrave. **Aujourd'hui les réponses apportées ne sont ni à la hauteur**

² Spécificités du bien-être scolaire des enfants en situation de

précarité, Stéphanie Pinel-Jacquemin, Chantal Zaouche Gaudron, Enfance 2017/1, p. 105 à 122.

L'accès aux soins et la continuité du suivi de santé des enfants et des jeunes a aussi été souligné comme une problématique importante.

En 2019, moins de 40 % des visites médicales obligatoires à l'entrée en 6ème étaient réalisées, créant une inégalité d'accès à la prévention, au préjudice des enfants. Or la santé scolaire représente, pour certains élèves, la seule garantie d'un suivi médical. La pénurie médicale est en cause mais il existe aussi un manque de pilotage national, de coordination et de continuum entre la PMI, la médecine scolaire et la médecine de ville.

« J'attends depuis 3 ans, pour un rendez-vous en CMPP ». S, membre du 5^{ème} collège.

Les parents confrontés à des difficultés, peuvent avoir plus que d'autres du mal à comprendre ce que l'école attend d'eux, n'ont pas la disponibilité ou le savoir pour accompagner leurs enfants dans leur scolarité, se sentent démunis et ne savent pas toujours chercher les informations. On peut même parfois parler de maltraitance institutionnelle comme le souligne une étude³ sur les dimensions cachées de la pauvreté réalisée par ATD Quart Monde et l'université d'Oxford. C'est pourquoi **il est important de soutenir les parents dans leur rôle éducatif et leur faire une place dans le parcours scolaire de leurs enfants.**

3

Garantir la continuité éducative et la construction d'un avenir choisi pour chaque jeune

En 2019 en France, 1,5 million de jeunes de 15 à 29 ans était dans la nature, en dehors de tout circuit, classés comme NEETs, « soit ni en emploi, ni en études, ni en formation »⁴.

Le groupe de travail a identifié en particulier l'enjeu du décrochage scolaire et de l'orientation.

Le phénomène de décrochage concerne l'ensemble des milieux sociaux, toutefois le milieu social et le contexte de vie sont des facteurs aggravants, près d'un tiers des jeunes habitants en zone urbaine sensible décrochent de l'école sans obtenir de diplôme, soit deux fois plus que dans d'autres zones de vie. Depuis la loi de 2013 sur la "Refondation de l'école de la République"⁵, une politique globale de lutte contre le décrochage scolaire a été mise en œuvre et poursuivie dans le cadre de l'obligation de formation de jeunes de 16 à 18 ans votée en 2019.

Toutefois, de nombreux dysfonctionnements persistent sur l'ensemble du territoire. Les dispositifs doivent naturellement être poursuivis, l'information renforcée sur l'orientation scolaire et l'articulation des compétences Etat et région



clarifiée. Le coût des études pour les jeunes et les familles a été pointé comme un des freins à l'orientation vers des filières longues mais aussi la dotation budgétaire des filières qui avantage par exemple les classes préparatoires.

Le CNLE a choisi aussi de porter une attention particulière au public des mineurs non accompagnés (MNA) en raison de leur grande vulnérabilité.

Celle-ci est due à leur situation administrative incertaine et complexe, de leur isolement, et du fait d'une prise en charge et d'un accompagnement inégaux selon les territoires qui impactent leur accès à la scolarisation, la formation et l'insertion. Ils doivent attendre plusieurs mois avant d'intégrer l'école et l'accès à la formation, est la condition de leur intégration et de leur régularisation.

Dans son livre blanc, la fondation Apprentis d'Auteuil résume bien le cercle vicieux dans lequel sont pris les MNA "Si on n'a pas de papiers, on n'a pas de patron. Si on n'a pas de

³ Recherche participative internationale sur les "Les dimensions cachées de la pauvreté"
https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2019/05/DimensionsCacheesDeLaPauvrete_fr.pdf

⁴ "Prendre le parti des jeunes: 24 solutions pour transformer leur avenir" Apprentis d'auteuil, étude 2022

⁵ [Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République](#)

patron, on ne peut pas avoir de formation. Si on n'a pas de formation, on n'a pas de papiers."

Pour les MNA l'accès à une formation est primordial et facilitera la régularisation par un titre de séjour à la majorité ou l'accès à un Contrat jeune majeur qui permet de prolonger la

prise en charge quelques années. Les droits liés à l'apprentissage ne sont pas appliqués dans des conditions homogènes d'un département à un autre. Un pilotage national par l'Etat pour harmoniser les pratiques et l'accompagnement de ces jeunes est indispensable même s'il ne réglera pas toutes les situations.

4

Assurer une égalité éducative sur tout le territoire

Tout enfant doit avoir la possibilité de réussir à l'école, quel que soit son lieu d'habitation, qu'il habite Mayotte ou Paris, Grigny ou la Lozère. Il ne s'agit pas seulement d'une question de justice spatiale, mais aussi de cohésion de la nation, d'investissement dans son capital humain, où qu'il se trouve sur le territoire.

Le CNLE a notamment repéré des inégalités territoriales en termes de services publics et d'équipements scolaires. Le type de territoire que l'on habite joue un rôle dans les écarts de réussite scolaire et il faut souligner la variété des contextes dans lesquels se reproduisent les inégalités socio-spatiales, dans le domaine des équipements scolaires et de l'offre en équipements publics en général.

L'impact des inégalités territoriales en matière de services publics

Depuis les années 2000, la « rationalisation » des services publics a renforcé les inégalités territoriales. C'est ainsi que des territoires particulièrement fragiles ont vu disparaître des services publics qui jouaient un rôle essentiel non seulement pour l'économie locale, mais également pour l'accessibilité de tous aux services publics. A ces inégalités territoriales, s'ajoutent des inégalités en termes de moyens investis d'une part, et des phénomènes d'effet de quartier et de stigmatisation territoriale par l'adresse et le lieu de résidence, d'autre part. **Le CNLE alerte donc sur le risque de triple peine pour les populations en situation de pauvreté dans les territoires les plus défavorisés : apprendre en étant en situation de pauvreté parmi les pauvres, dans des territoires bénéficiant paradoxalement de moins de moyens que d'autres, et en étant pénalisé par le lieu d'origine.** Ces constats appellent à repenser l'allocation des moyens en fonction des territoires et à garantir les efforts suffisants pour assurer un accès à des services publics de qualité.

Les inégalités territoriales se traduisent aussi en termes de services et

d'équipements dans l'éducation, l'orientation, l'accès aux cantines et contribuent à renforcer les inégalités sociales.

Les inégalités de réussite territoriales sont difficiles à appréhender. Dans l'ensemble des académies, les zones rurales éloignées et les bourgs et petites villes, sont plus défavorisées que les zones périphériques et les zones urbaines denses. Dans certaines régions, les inégalités entre territoires et entre types de communes sont plus prononcées. Les politiques scolaires pourraient être mieux intégrées aux politiques interministérielles d'aménagement du territoire. Nos recommandations articulent donc priorisation des établissements qui en ont le plus besoin et priorisation des élèves les plus en difficulté.

Accentuer la vigilance sur certains territoires spécifiques

Certains territoires sont particulièrement sujets à des ruptures d'égalité des chances car ils cumulent des inégalités, c'est notamment le cas des réseaux d'éducation prioritaires, des territoires ruraux et des outre-mers. Le CESE⁶ recommandait la formation des enseignants avec élus, parents d'élèves et acteurs de



⁶ Rapport du CESE [Pour une école de la réussite pour tous](#),

quartiers pour comprendre l'environnement de vie des élèves, le groupe de travail souscrit à cette recommandation particulièrement pour les territoires identifiés ci-dessous.

Les Territoires "réseaux d'éducation prioritaires" (REP)

Comme le mentionnait le « rapport Borloo »⁷, "Dans les quartiers Politique de la Ville (QPV), les communes ont plus de besoins mais moins de ressources: elles disposent de 30% de capacité financière en moins, bien que leur taux d'imposition soit 2 fois plus élevé et que leurs besoins soient de 30% supérieurs".

Dans le champ scolaire, les enseignants les plus jeunes, les moins expérimentés, souvent non titulaires, exercent dans les zones les moins favorisées, comme le rappelle la Cour des comptes dans son rapport sur *L'éducation prioritaire* en 2018. Des dispositifs ont pourtant été mis en œuvre : les réseaux d'éducatrices prioritaires⁸ ont fait l'objet de mesures particulières dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté tels que le dédoublement des classes de primaires et maternelles ou le déploiement des cités éducatives.

Il faut y poursuivre le renforcement des pédagogies innovantes et revoir les critères des labels REP et REP+ en se basant sur les écoles et non sur les collèges de secteur car 70 % des élèves socialement défavorisés ne sont pas scolarisés en REP et des difficultés sont aussi observées dans le milieu rural.

70% des élèves socialement défavorisés ne sont pas scolarisés en REP et des difficultés sont aussi observées dans le milieu rural.

Quelle égalité des chances outre-mer?

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième était la plus faible de France dans les académies de Guyane, de La Réunion et de Mayotte.

Concernant l'apprentissage de la lecture, les pourcentages de jeunes en difficulté de lecture sont nettement plus élevés en outre-mer: autour de 30 % pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, 43 % en Guyane et 73 % à Mayotte.

Les espaces d'outre-mer souffrent d'une situation sociale alarmante, tout particulièrement en Guyane et plus encore à Mayotte. A Mayotte, 77% des habitants vivent sous le taux de pauvreté nationale et près de 50% des habitants font état de revenus extrêmement bas. 5.000 enfants ne seraient pas scolarisés. Il y a une pénurie de professeurs (environ 40 pour cent sont contractuels), d'infirmiers, de médecins, de psychologues scolaires, de conseillers d'orientation, sur une île où certains enfants vivent et dorment dehors, n'ont parfois qu'un repas par jour, et peuvent développer plus qu'ailleurs des pathologies lourdes en raison d'un contexte politique violent et traumatisant.

Les professeurs de FLE (français langue étrangère) et FLS (français langue seconde) manquent ainsi que les moyens matériels tels que des gymnases.

Certes, un rapport d'information sénatorial⁹ indiquait le fort investissement financier de l'Etat : "Le coût de l'enseignement en outre-mer par élève est nettement supérieur à la moyenne nationale, de 30 % en moyenne, chiffre qui s'élève à 65 % pour la Martinique et 45 % pour la Guadeloupe. Mayotte et la Guyane ont par ailleurs bénéficié de soutien particulier dans le cadre des plans d'urgence pour ces deux territoires." Néanmoins, il rappelait aussi que "le principal facteur expliquant le coût de l'éducation découle des primes et sur-rémunérations versées aux agents".

Les territoires de Mayotte et de Guyane en particulier doivent devenir des cibles prioritaires pour le ministère de l'Education nationale avec des objectifs chiffrés.

Le coût de l'enseignement en outre-mer par élève est en moyenne supérieur de 30% à la moyenne nationale. Ce chiffre s'élève à 65% pour la Martinique et 45% pour la Guadeloupe.

⁷ [Vivre ensemble, vivre en grand](#) Jean Louis Borloo 2018

⁸ <https://www.education.gouv.fr/l-education-prioritaire-3140>

⁹ Rapport d'information n° 224 de M. Gérard LONGUET, 2020

"L'enseignement scolaire en outre-mer : des moyens à mieux adapter à la réalité des territoires.

Conclusion

En ce début d'un nouveau quinquennat, le groupe de travail souhaite que cette question d'égalité des chances soit au cœur des politiques publiques et en particulier de celle de l'éducation nationale. Si elle est renouvelée et poursuivie, la stratégie de lutte contre la pauvreté pourrait intégrer davantage de mesures en ce sens.

La reproduction sociale passe en partie par la scolarisation mais tout ne se joue pas à l'école. Si la place des diplômes était moins déterminante dans la réussite professionnelle, la mobilité sociale serait plus accessible. Enfin, en suivant François Dubet, le groupe de travail a bien conscience aussi que les inégalités scolaires sont extrêmement importantes en France du fait de l'inefficacité relative de la formation professionnelle continue et de la faiblesse de la formation interne aux entreprises.

S'il faut souligner les progrès en terme de mobilité intergénérationnelle constaté par une étude novatrice de l'INSEE publiée le 19 mai¹⁰, selon laquelle, « 70 % des enfants de parents modestes grimpent dans l'échelle des revenus¹¹ », qui confirme l'efficacité du modèle social français ; des efforts restent à fournir pour permettre la pérennité de notre modèle social et davantage de mobilité sociale.

Il faudrait donc, pour assurer l'égalité des chances mais aussi l'égalité des places, redistribuer les cartes tout au long de la vie, axer les efforts sur la formation et la mobilité professionnelle qui participent grandement à réparer l'ascenseur social.

¹⁰ [La France est-elle LE pays de la reproduction des inégalités entre générations ?](#) Michaël Sicsic INSEE 02/06/2022.

¹¹ [En France, selon l'Insee, l'ascenseur social n'est pas en panne](#) Isabelle Rey-Lefèvre Le monde, 2 juin.

Liste des recommandations

Améliorer les conditions de vie des familles pour la réussite de leurs enfants

- 1 - Assurer des conditions de logement dignes pour les familles et le principe d'accueil inconditionnel . Aucun enfant ne devrait vivre en hôtel ou en hébergement d'urgence plus de six mois.
- 2 - Rendre effectives les promesses de la stratégie pauvreté concernant l'accueil des jeunes enfants: grâce à l'augmentation et à la diversification des modes de garde favorisant une mixité des enfants, au renforcement de la qualification des personnels de la petite enfance et à la mise en œuvre de conditions dignes d'exercice pour ces professionnels.
- 3 - Renforcer les mesures d'accès à la culture, aux vacances et aux loisirs pour tous.
- 4 - Renforcer les mesures visant à permettre l'accès aux soins des plus précaires.
- 5 - Garantir un accès au numérique en assurant un accès au matériel, à la connexion et une formation pour les parents concernés.

Assurer les conditions de la réussite scolaire pour tous dès le plus jeune âge

- 6 - Améliorer la formation initiale et renforcer la formation continue des enseignants sur les difficultés et les troubles dans l'acquisition des apprentissages des enfants et des jeunes des familles aux plus bas revenus.
- 7 - Garantir qu'un diagnostic soit posé et une prise en charge de l'élève assurée en cas de difficulté ou de trouble de l'apprentissage dès le repérage par l'enseignant ou le parent.
- 8 - Développer dans les quartiers défavorisés, des espaces favorisant l'expression dont le langage oral en grande section de maternelle voire dans les structures d'accueil du jeune enfant.
- 9 - Améliorer la couverture territoriale en termes de médecins scolaires et augmenter le nombre de praticiens.
- 10 - Faciliter l'accès aux soins des enfants issus de familles défavorisées.
- 11 - Faciliter les échanges et le dialogue entre parents sur leurs pratiques éducatives, renforcer la collaboration entre parents, enseignants et professionnels de l'éducation.

Garantir la continuité éducative et la construction d'un avenir pour chaque jeune

- 12 - Renforcer l'information sur les structures existantes pour lutter contre le décrochage scolaire.
- 13 - Poursuivre les actions engagées et le développement des structures de retour en formation initiale ou de remobilisation, sur l'ensemble du territoire.
- 14 - Améliorer l'information sur l'orientation des jeunes et des familles et assurer une meilleure coordination entre les dispositifs existants.
- 15 - Mieux accompagner financièrement les jeunes dans leurs études.

16 - Garantir le droit à un accompagnement et à la scolarisation des mineurs non-accompagnés (MNA).

Assurer une égalité éducative sur tout le territoire

17 - Instaurer une « Cour d'équité territoriale » comme le propose le Programme 18 du Rapport Borloo de 2018 pour garantir un accès à des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire.

18 - Veiller à l'équité des moyens alloués aux établissements scolaires sur tout le territoire.

19 - Sanctuariser la part des bourses et fonds sociaux des établissements dans le budget du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

20 - Poursuivre l'incitation à la mise en place de tarifs sociaux dans les cantines scolaires par un financement étatique si besoin. Pérenniser le financement de petits déjeuners gratuits pour le maximum d'élèves défavorisés.

21 - Promouvoir les logiques partenariales de connaissance mutuelle entre ministère de l'éducation nationale, enseignants, associations, et collectivités locales, et de meilleure répartition des tâches en fonction des réalités territoriales.

22 - Promouvoir les initiatives locales en faveur de l'égalité des chances afin de favoriser l'essaimage des bonnes pratiques dans le cadre éducatif.

23 - Renforcer dans les établissements REP et REP + toutes les pédagogies innovantes.

24 - Les territoires de Mayotte et de Guyane doivent devenir des cibles prioritaires pour le Ministère de l'Éducation nationale, avec des objectifs chiffrés.

Vous pouvez suivre l'actualité du #cnle, sur :



Le site internet www.cnle.gouv.fr/



Twitter | [@ConseilPauvrete](https://twitter.com/ConseilPauvrete)



LinkedIn | [CNLE](https://www.linkedin.com/company/cnle) (Conseil national - Lutte contre la pauvreté)

